

La Fédération Française de la Franchise accueille deux nouveaux adhérents et un nouvel expert

La FFF annonce l'intégration de deux nouveaux adhérents : le réseau de brasseries My Beers et le réseau de restauration rapide, Taobento. Ce début d'année 2023 marque aussi l'arrivée d'un nouvel expert du droit de la distribution et de la franchise, François-Xavier AWATAR. Avec 12 nouveaux réseaux adhérents et 5 nouveaux experts en 2022, la FFF compte désormais 188 réseaux et 59 experts. Une belle dynamique qui prouve le rôle nécessaire de la FFF dans la promotion et la défense des intérêts de la franchise en France.



Née en 2013 en tant que site e-commerce, l'enseigne My Beers a ouvert son premier point de vente en 2014 dans la Drôme, et en compte aujourd'hui 31. Concept hybride entre bar, cave à bière et lieu de restauration, la force de My Beers repose dans sa multitude de références de bières provenant du monde entier et dans son esprit afterwork. Réputés pour être des lieux de partage et de convivialité, les points de vente My Beers proposent régulièrement des animations pour des moments festifs.

mybeers.fr

« En adhérant à la FFF, notre volonté est de pouvoir mieux s'informer sur le métier de franchiseur et de pouvoir échanger, partager et créer du lien avec d'autres adhérents autour de bonnes pratiques et de nos expériences respectives. L'objectif, pour nous, est de pouvoir nous appuyer sur des formations et des conseils d'experts afin de continuer le développement de notre enseigne. » souligne Morgane Abisset, co-fondatrice de My Beers.



Enseigne de restauration rapide, Taobento est née en 2018 avec la volonté d'apporter en France le meilleur de la cuisine asiatique. Avec un parcours client rapide, mixte (libre-service, comptoir, commande en ligne) et sur-mesure, le multi-spécialiste propose un large choix de spécialités culinaires d'inspiration asiatique pour satisfaire les amoureux de cuisine exotique :

sushis, poke bowl, plats chauds thaï ou coréens... En 2021, le réseau se lance en franchise et compte aujourd'hui 8 restaurants. 10 autres sont en projet et ouvriront prochainement, dont un à l'international.

taobento.fr

« Adhérer à la FFF est une fierté pour Taobento et un gage de confiance pour notre enseigne ! Après avoir été lauréat des Révélations de La Franchise en 2021, c'est une étape importante dans notre développement. Cela nous permet de nous entourer d'experts et de bénéficier de conseils afin de garantir le meilleur accompagnement à nos franchisés. C'est un moyen de leur montrer notre engagement et notre attachement à la déontologie de la franchise ainsi qu'aux valeurs qu'elle représente. » explique Baptiste Lepoutre, responsable développement & animation franchise.



Avec plus de 10 années d'expérience en droit économique auprès de différents cabinets français et internationaux en qualité de collaborateur puis associé, **François-Xavier AWATAR** s'est spécialisé dans le droit à la franchise et a rejoint le cabinet CMS Francis Lefebvre en 2020 en tant qu'avocat associé.

Particulièrement sensible aux modes alternatifs de règlement des conflits, François-Xavier AWATAR privilégie la recherche de solutions amiables par la négociation, la conciliation et la médiation avant tout contentieux étatique ou arbitral.

En tant qu'expert de la FFF, il intervient sur les domaines du droit de la distribution et du droit de la franchise, et plus particulièrement : la création et l'installation de réseaux sur le territoire français, les contentieux arbitraux et étatiques, la prévention des difficultés des réseaux et l'assistance aux franchiseurs souhaitant exporter leur activité à l'international ou l'importer en France.

À propos de la Fédération Française de la Franchise

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la **Fédération Française de la Franchise** est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 1 965 réseaux, 79 134 points de vente franchisés, pour plus de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 795 441 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

En savoir plus

franchise-fff.com

